



Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville
MRC du Haut-Richelieu
Province de Québec

AVIS PUBLIC

CALENDRIER ÉTABLISSANT LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2018

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

Lors de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2017, le Conseil a adopté le calendrier établissant la tenue des séances ordinaires pour l'année 2018 comme suit :

Lundi 8 janvier
Lundi 5 février
Lundi 5 mars
Mardi 3 avril
Lundi 7 mai
Lundi 4 juin
Mardi 3 juillet
Lundi 6 août
Mardi 4 septembre
Lundi 1er octobre
Lundi 5 novembre
Lundi 3 décembre

Ces séances débutent à 20 h, sont publiques et les personnes intéressées peuvent y assister. Elles se déroulent dans la salle du conseil, au 555, rue Principale, Sainte-Brigide-d'Iberville.

Cependant, le Conseil municipal peut décider qu'une séance ordinaire se tiendra au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier, et ce, en donnant un nouvel avis à l'égard de la tenue de cette séance.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 6^e jour du mois de décembre 2017.

Christianne Pouliot
Directrice générale et secrétaire-trésorière